



AVIS DE CLÔTURE DE CONCERTATION PUBLIQUE

Au titre des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme

Projet de renouvellement urbain

Du Haut de Jaurès à BREST

Par délibération n° C 2017-06-113 du 30 juin 2017 et conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, le Conseil de la métropole a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable concernant le projet de renouvellement urbain du Haut de Jaurès.

Le dossier d'information a été mis à jour suite à la réunion publique du 7 novembre 2019.

Les options essentielles du projet étant désormais connues, la concertation préalable sera clôturée le 6 janvier 2020 au soir.

Le dossier d'information sur le projet et le registre destiné à recueillir les observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées jusqu'au 6 janvier 2020 inclus, aux jours et heures d'ouverture des bureaux :

- à l'Hôtel de Brest métropole,
24 rue Coat Ar Guéven à Brest
- à la Mairie de quartier de Saint Marc
124 rue de Verdun à Brest
- à la Mairie de Quartier de l'Europe,
31 rue Saint Jacques à Brest
- à la Mairie de quartier de Brest Centre,
2 rue Frézier à Brest

Le dossier d'information est également consultable sur le site internet jeparticipe.brest.fr

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil de la métropole. Ce bilan sera ensuite mis à disposition du public pendant une durée d'un mois à l'Hôtel de métropole, et dans les Mairies de quartier de Brest Centre, de l'Europe et de Saint Marc ainsi que sur le site internet jeparticipe.brest.fr.